

**Assemblée générale**

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale
13 novembre 2018
Français
Original : anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 9^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 11 octobre 2018, à 15 heures

Président : M^{me} Alateibi (Vice-Présidente) (Émirats arabes unis)**Sommaire**Point 18 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

- a) Commerce international et développement (*suite*)
- b) Système financier international et développement (*suite*)
- c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement (*suite*)
- d) Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable (*suite*)

Point 19 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



En l'absence de M. Skinner-Klée Arenales (Guatemala), Mme Alateibi (Émirats arabes unis), Vice-Présidente, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 18 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite) (A/73/455)

- a) Commerce international et développement (suite) (A/73/15 (Part I), A/73/15 (Part II), A/73/15 (Part III), A/73/15 (Part IV) et A/73/278)**
- b) Système financier international et développement (suite) (A/73/280)**
- c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement (suite) (A/73/180)**
- d) Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable (suite)**

Point 19 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement (suite) (A/73/86-E/2018/68 et A/73/455)

1. **M. Pan** (Singapour) fait savoir que son pays soutient résolument la croissance inclusive et durable envisagée dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba). Les politiques macroéconomiques du Gouvernement singapourien sont fondées sur une approche pragmatique et à long terme qui consiste à aider chacun à s'adapter aux défis du développement durable tout en œuvrant à la réalisation de la croissance économique.

2. Toutefois, les efforts nationaux de développement ne peuvent être couronnés de succès que s'ils sont soutenus par un système économique mondial porteur. L'instabilité actuelle des conditions économiques mondiales représente à la fois un enjeu à court terme pour les priorités nationales, telles que l'emploi et la croissance, et une menace à long terme pour la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba. La montée des tensions commerciales est particulièrement préoccupante, car la multiplication des obstacles au commerce perturbera les chaînes de valeur et les modèles commerciaux, avec une incidence sur de nombreux secteurs d'activité, pays et travailleurs.

3. Dans un monde de plus en plus multipolaire, le système multilatéral doit être renforcé en s'attaquant aux problèmes mondiaux sur la base du consensus et en élargissant le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les institutions de Bretton Woods dans la gouvernance économique mondiale. Fidèle au multilatéralisme, Singapour collabore avec les organisations internationales compétentes pour améliorer sa capacité de faire face aux financements illicites, y compris les risques associés au blanchiment d'argent, au financement du terrorisme et au financement de la prolifération des armes de destruction massive. Le Gouvernement singapourien a également pris des mesures réglementaires strictes pour faire obstacle aux violations des règles financières nationales et continuera de coopérer avec d'autres pays et d'autres parties prenantes afin de renforcer les capacités nécessaires pour répondre aux risques technologiques et contrer les cyber-menaces.

4. Les pays développés comme les pays en développement, qui ont récolté les fruits de la libéralisation économique depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, ont intérêt à soutenir le libre-échange. Fermement attachée à l'OMC et au système commercial multilatéral, Singapour collabore avec d'autres pays pour promouvoir l'Accord global et progressif de Partenariat transpacifique et le Partenariat économique régional global. Ces deux instruments permettront de réduire les obstacles à l'accès aux marchés, de favoriser le commerce et d'encourager l'intégration économique.

5. Un système économique mondial ouvert, inclusif, transparent et fondé sur l'état de droit revêt une importance cruciale pour de nombreux pays, y compris Singapour. Le Gouvernement défend énergiquement le droit international, qui contribue à préserver au niveau mondial un environnement et un cadre prévisibles et propices au développement économique de tous les pays. Il a donc signé des accords fiscaux internationaux clefs pour lutter contre la fraude fiscale et échanger des renseignements avec un vaste réseau de juridictions. Des règles et des normes claires favorisent l'établissement des conditions nécessaires aux décisions d'investissement des entreprises et au développement de leurs capacités pour l'avenir.

6. **M. Carazo** (Costa Rica) souligne que son pays reconnaît l'importance des efforts progressifs consentis pour traduire les engagements politiques pris dans le Programme d'action d'Addis-Abeba en instruments d'action concrets ayant une incidence positive pour les pays en développement. Il faut s'attacher désormais à établir des conditions propices au développement et à fournir les financements requis en réponse à la priorité

grandissante accordée à la mobilisation des ressources nationales. Le Costa Rica appelle à la redynamisation du Programme d'action d'Addis-Abeba et au renforcement de la mise en œuvre dans les domaines d'intervention qui y sont définis.

7. Pour que les stratégies de développement durable aboutissent à long terme, une gouvernance transparente et exempte de corruption est essentielle. Les flux financiers illicites doivent être détectés et contrôlés et il convient d'encourager les principes de gouvernance ouverte, de responsabilité et d'adhésion aux instruments internationaux pertinents, dont la Convention des Nations Unies contre la corruption.

8. Compte tenu des possibilités offertes par l'innovation pour favoriser le bien-être, la délégation costaricienne insiste sur l'importance du transfert des technologies et du renforcement des capacités, bien que la rapidité du changement technologique ne soit pas sans poser de problèmes aux pays en développement. Le Costa Rica se félicite donc que le Groupe de haut niveau sur la coopération numérique du Secrétaire général offre l'occasion de réfléchir à de nouveaux moyens de renforcer le rôle transformateur de la technologie numérique dans la société.

9. La communauté internationale doit mieux prendre en compte les atouts et les points faibles propres à chaque pays en matière de développement. Le revenu par habitant ne doit plus être utilisé par l'Organisation des Nations Unies et les institutions financières internationales comme principal indicateur du développement. Les lacunes structurelles doivent être intégrées dans ce type d'indicateurs, au même titre que d'autres facteurs, comme les effets des fluctuations du marché sur les pays, la dépendance de leur économie à l'égard des matières premières, leurs niveaux d'inégalité et d'endettement extérieur et leur vulnérabilité climatique.

10. **M^{me} Yuktadatta** (Thaïlande) observe qu'alors que la communauté internationale a besoin d'un commerce libre et équitable pour faciliter la réalisation des objectifs de développement durable, la recrudescence des velléités protectionnistes et des tensions commerciales fait de plus en plus obstacle à la capacité des pays tributaires des échanges de faire progresser leurs programmes de développement. Toutefois, le commerce bilatéral, infrarégional et régional et l'intégration économique représentent d'importants éléments constitutifs de la coopération multilatérale. Ils ont donné aux pays en développement les moyens de poursuivre plus largement leurs programmes commerciaux et de s'adapter aux nouvelles tendances. La Thaïlande, pour sa part, a tiré parti de son

engagement dans des cadres tels que le Forum de la coopération économique Asie-Pacifique, l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est et la Stratégie de coopération économique Ayeyawady-Chao Phraya-Mékong.

11. Un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, transparent, inclusif, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'OMC demeure impératif, tout comme un système financier international ouvert, équitable et inclusif. Les progrès accomplis à ce jour dans la réforme de la gouvernance des institutions de Bretton Woods sont donc bienvenus, notamment les efforts visant à élargir la représentation des pays en développement au Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI).

12. Dans le domaine du financement du développement, le Gouvernement thaïlandais souligne l'importance de l'aide publique au développement (APD), de la mobilisation des ressources nationales par le biais de la bonne gouvernance et de partenariats public-privé nationaux et internationaux novateurs.

13. Les importantes possibilités offertes par les technologies numériques dans la promotion de l'inclusion financière et socioéconomique doivent être davantage mises à profit pour fournir à tous des possibilités d'accès équitables aux moyens financiers et aux services de base, notamment l'éducation et les soins de santé. L'infrastructure des télécommunications mise en place en Thaïlande, par exemple, a connecté plus de 24 000 villages à l'Internet, permettant ainsi de combler le fossé numérique entre zones rurales et zones urbaines. Les politiques macroéconomiques et financières doivent aussi être axées sur les besoins de l'être humain et sur le développement durable pour avoir un impact réel sur la vie de tous.

14. **Al-Mahmoud** (Qatar) considère que, compte tenu de l'incertitude, de l'instabilité, des taux élevés de chômage et des hauts niveaux d'endettement qui caractérisent le contexte économique international, un système commercial multilatéral, fondé sur des règles, ouvert et équitable est plus important que jamais. Dans son rapport sur le commerce international et le développement (A/73/208), le Secrétaire général a indiqué que des progrès du Cycle de Doha étaient indispensables au succès des partenariats internationaux pour le développement. Les États Membres doivent honorer les engagements qu'ils ont pris au titre du Programme d'action d'Addis-Abeba. La mobilisation des ressources nationales joue également un rôle majeur dans l'élimination de la pauvreté et la réalisation des autres objectifs de développement durable.

15. Le Qatar a accueilli en 2017 le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et a pris une part active au troisième Forum, qui s'est tenu à New York en 2018. Les textes issus de ces réunions reflètent un consensus international. Lorsque les États recourent à des mesures unilatérales pour atteindre des objectifs politiques, ils contreviennent aux dispositions de la Charte des Nations Unies, au droit international et aux principes fondamentaux qui sous-tendent le système commercial multilatéral. Ils portent également atteinte au droit au développement. Le Qatar est déterminé à faire front aux mesures unilatérales auxquelles il est assujéti et reste un partenaire actif au service du développement sur la scène internationale.

16. **M. Mohamed** (Soudan) souligne que le commerce international est une source importante de financement du développement et joue un rôle clef dans l'élimination de la pauvreté et la réalisation des autres objectifs de développement durable. Le Gouvernement soudanais appuie un système commercial multilatéral, non discriminatoire, ouvert, transparent et prévisible sous l'égide de l'OMC.

17. Le Soudan mène des négociations difficiles en vue de son accession à l'OMC. Les pays en développement comme lui se heurtent à des problèmes particuliers dans les domaines de l'infrastructure, des technologies de l'information et des communications et du climat des affaires. La dette extérieure représentant une lourde charge qui l'empêche de tirer pleinement parti de l'APD, il n'est toujours pas en mesure de bénéficier de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, alors qu'il réunit toutes les conditions exigées à cet effet.

18. **M^{me} Ortez** (Honduras) estime que les mécanismes de réglementation et de contrôle du système financier international doivent continuer d'être améliorés afin d'établir les conditions nécessaires à la mise en œuvre du Programme 2030. La mobilisation des ressources intérieures ne suffira pas à elle seule à générer la croissance économique requise pour parvenir à un développement durable, encourager la justice et l'inclusion sociales et éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dimensions.

19. Le Programme d'action d'Addis-Abeba fait partie intégrante du Programme 2030, compte tenu de sa contribution à l'application de politiques et de mesures concrètes. Le Honduras reste convaincu du caractère essentiel d'une mobilisation accrue des ressources financières, y compris des flux financiers prévisibles et stables pour créer un environnement propice au développement durable.

20. Étant donné que l'accès à des financements à des conditions libérales diminue à mesure que les revenus nationaux augmentent, il devient de plus en plus difficile pour les pays en développement d'avoir accès à des financements abordables. La délégation hondurienne est donc favorable à l'utilisation d'indicateurs multidimensionnels pour mesurer les réalités complexes du développement. L'actuel classement des pays par niveau de revenu empêche une allocation appropriée des ressources de la coopération pour le développement, nuisant à l'efficacité de l'aide. Le système actuel classe les pays à revenu intermédiaire dans la catégorie des pays plus développés en partant de l'hypothèse qu'ils ont surmonté des situations graves de pauvreté, d'inégalité et de vulnérabilité alors qu'en fait, ces difficultés doivent encore être traitées au cas par cas.

21. Dans de nombreux pays, le niveau d'imposition est insuffisant pour financer la réalisation des objectifs de développement durable. Le Honduras se prépare à apporter des changements aux politiques en matière de ressources, à élargir l'assiette fiscale et à introduire des méthodes de financement novatrices. Une stratégie à long terme des finances publiques a été définie de manière à dégager davantage de ressources et à en accroître l'impact sur les politiques de développement en vue de la réalisation des objectifs. Le Honduras a pris plusieurs mesures pour attirer l'investissement, par exemple l'identification de ses secteurs d'activité les plus compétitifs pour l'investissement étranger direct.

22. La communauté internationale doit œuvrer de concert sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour autonomiser les petites et moyennes entreprises grâce à de nouvelles méthodes d'accès aux financements. Les petits producteurs pourront tirer véritablement parti du commerce équitable s'ils reçoivent à cet égard une meilleure formation axée sur l'égalité des sexes et le développement social. Seul un accès équitable aux marchés conduira à la réussite de la mise en œuvre du Programme 2030 à l'échelle mondiale.

23. **M. Bolaji** (Nigéria) est d'avis que le Programme 2030 restera sans effet si tous les pays ne font pas bloc pour assurer sa mise en œuvre. Des questions telles que l'accès aux ressources financières et à la technologie, l'innovation, le renforcement des capacités et les systèmes commerciaux et financiers internationaux plus équitables sont essentielles pour répondre pleinement aux attentes des pays dans le besoin. Dans ce contexte, une issue positive est requise concernant les mesures de facilitation des échanges, en particulier dans le domaine de l'agriculture et du développement.

24. La diversification économique est une étape indispensable sur la voie du développement durable et de la prospérité économique. Le Gouvernement nigérian a engagé diverses initiatives pour passer d'une économie tributaire du pétrole à une économie multisectorielle, en accordant une attention particulière à l'agriculture et au secteur minier. Des progrès notables ont été réalisés dans la stabilisation de la monnaie nationale, dans la réduction progressive de l'inflation, dans l'augmentation des réserves de change et dans la promotion de la discipline budgétaire et d'un climat propice aux affaires. Le Plan de redressement économique et de croissance mis en place par le gouvernement pour la période 2017-2030 est une étape positive vers la croissance macroéconomique et a permis à l'économie de sortir rapidement de la récession. Le Nigéria a aussi beaucoup progressé dans le classement de l'indice de la « facilité de faire des affaires » établi par la Banque mondiale pour 2018.

25. Comme la plupart des pays en développement, le Nigéria s'inquiète de constater que le montant total de l'APD reçue des pays développés au fil des années reste bien inférieur à l'objectif de 0,7 % du revenu national brut. De fait, certains pays donateurs ont récemment alloué une plus grande partie de leurs ressources d'APD pour faire face aux situations de crise et d'urgence humanitaires. Ce changement de cap est incompatible avec une approche à long terme et durable du financement du développement.

26. Le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement est une plateforme essentielle pour le financement des objectifs de développement durable. La délégation nigériane se félicite donc de la tenue du troisième forum, à New York en avril 2018, et appelle à la mise en œuvre des recommandations dont il a été convenu au niveau intergouvernemental.

27. **M. Poudel Chhetri** (Népal) constate que si l'économie mondiale a connu une phase d'expansion sous l'effet d'une reprise conjoncturelle, les risques qui pèsent sur la croissance économique sont en augmentation. Les tensions commerciales, les ajustements monétaires dans les pays développés, l'instabilité des taux de change dans plusieurs pays en développement et d'autres facteurs ont rendu les perspectives macroéconomiques plus fragiles que les données ne le suggèrent. Dans les pays les moins avancés, les entrées d'investissement sont en recul et le déficit commercial se creuse. Depuis 2014, la part déjà négligeable de ces pays dans les exportations mondiales a encore diminué, rendant encore plus difficile pour eux la réalisation de la cible 17.11 des objectifs de développement durable. Leur situation a encore été

aggravée par un accès préférentiel limité aux marchés dans certains secteurs stratégiques. Les pays les moins avancés, qui sont des États sans littoral ou des petits États insulaires se heurtent à encore plus de difficultés, qui ont conduit à l'escalade des coûts de développement.

28. Le commerce figurant parmi les principaux moyens de mise en œuvre, le renforcement des tensions commerciales, qui nuira surtout aux pays en développement, tout en remettant en question le système commercial multilatéral fondé sur des règles, pèsera lourdement sur les plus défavorisés. La conclusion rapide du Cycle de Doha pour le développement est dans l'intérêt de tous les Membres de l'OMC et contribuera positivement au développement.

29. Un solide effort mondial est également nécessaire pour aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, à veiller à ce que le fossé numérique ne creuse pas davantage les inégalités de revenu. Compte tenu de la numérisation croissante des activités financières, il importe aussi de renforcer l'alphabétisation financière et numérique. Les investissements manquent dans une multitude de domaines essentiels tels que l'infrastructure, les petites et moyennes entreprises, les sources d'énergie renouvelables et les technologies propres. Les investissements à court terme ne peuvent pas stimuler le développement durable.

30. S'il est essentiel de rendre le système financier international inclusif en assurant une plus grande participation des pays en développement, il importe aussi d'encourager et d'accroître l'investissement étranger direct pour le développement de leurs infrastructures essentielles. Les partenaires de développement doivent donc respecter pleinement leurs engagements en matière d'APD, faciliter les échanges et les exportations et encourager les flux d'investissement et de technologies, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba et au Programme 2030 ainsi qu'au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et au Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. En dépit des obstacles et des risques auxquels l'économie mondiale est confrontée et des tensions commerciales en cours, la communauté internationale ne peut pas détourner son attention des centaines de millions de personnes dont la vie et le bien-être sont menacés.

31. **M^{me} Engelbrecht Schadtler** (République bolivarienne du Venezuela) souligne que, malgré une croissance de 2,7 % de l'économie mondiale en 2017, les mesures protectionnistes représentent une menace sans précédent qui peut saper la confiance dans la politique monétaire et l'investissement et perturber le commerce mondial. Il est plus important que jamais de défendre le multilatéralisme fondé sur la solidarité, la justice sociale, la complémentarité, le traitement spécial et différencié et l'inclusion. C'est la seule manière d'instaurer un nouvel ordre économique international, qui appelle également une réforme de l'architecture financière internationale par la démocratisation des mécanismes décisionnels et une plus grande participation des pays en développement.

32. Le financement du développement doit partir du principe qu'il n'y a pas de modèle qui convienne à tous. Ce financement doit au contraire être souple et prendre en compte les besoins et les priorités spécifiques des pays tels qu'ils sont définis dans leurs stratégies et plans de développement nationaux. De même, il est essentiel de mobiliser des fonds pour l'élimination de la pauvreté, eu égard aux plans nationaux de développement et la gestion souveraine des ressources naturelles. À l'inverse, les mesures économiques, financières et commerciales unilatérales de caractère coercitif, comme celles qui touchent la Bolivie, sont incompatibles avec la Charte des Nations Unies et entravent le développement socioéconomique. La communauté internationale doit mener une action décisive en vue d'obtenir leur levée.

33. La communauté internationale, en particulier les pays développés, doivent s'engager à faire en sorte que l'allègement de la dette n'ait pas un impact négatif sur l'appui à d'autres activités de développement. À cet égard, la délégation bolivarienne a pris acte des travaux réalisés par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) concernant la gestion de la dette et les principes de la dette souveraine.

34. Il est essentiel de veiller à ce que les pays honorent leurs engagements en matière d'APD afin de garantir des apports de ressources permanents, stables, prévisibles et non assortis de conditions pour financer les activités opérationnelles de développement. À cette fin, les engagements pris dans le Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement et le Programme d'action d'Addis-Abeba doivent être respectés. Il faut maintenant s'attacher collectivement à renforcer et à améliorer les travaux du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement

en tant que principal mécanisme à même de formuler des recommandations dans ce domaine.

35. **M^{me} Zahir** (Maldives) considère que les débats de la Commission doivent être axés sur la coordination des politiques macroéconomiques nationales aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Les Maldives ont connu une croissance économique soutenue ces dernières années et on s'attend à ce que cette dynamique perdure. Pour accélérer encore la croissance, elles sont déterminées à renforcer leurs capacités institutionnelles et leurs fondamentaux économiques, tout en améliorant les structures de gouvernance. En juillet 2018, par exemple, elles ont signé un accord avec la Banque mondiale pour améliorer encore leur système de gestion des finances publiques. Les autorités comptent ainsi améliorer la transparence, la responsabilité et l'efficacité dans la budgétisation et la gestion de la dette, faciliter des investissements publics d'un coût abordable et à fort impact et leur donner la priorité et optimiser le coût et les risques de la dette publique.

36. Parmi les résultats positifs des décisions prises par le Gouvernement maldivien figurent les notes de crédit favorables attribuées au pays par les agences de notation internationales. Les Maldives restent confrontées aux défis propres aux petites économies ouvertes, y compris l'isolement géographique, le coût unitaire élevé des investissements et de la prestation de services et des secteurs d'activité très spécialisés. Pour remédier à ces problèmes et stimuler les principaux secteurs d'activité, en particulier le tourisme, la décision stratégique a été prise d'investir dans la modernisation des infrastructures aéroportuaires critiques.

37. Les institutions financières internationales doivent faire montre de plus de compréhension et de plus de souplesse lorsqu'elles examinent les demandes de financement à des conditions libérales adressées par les petits États insulaires en développement, en particulier ceux qui viennent de sortir de cette catégorie. Faute d'un environnement propice, le multilatéralisme ne bénéficiera pas à tous et les petits États insulaires en développement ne seront pas en mesure de maintenir une croissance économique soutenue.

38. **M. Tenya** (Pérou) est persuadé que, pour éliminer la pauvreté et assurer une prospérité durable aux générations futures, il faut assurer un suivi et un examen efficaces des actions menées dans le cadre d'une alliance redynamisée en faveur du développement durable. Le Pérou a montré qu'il est possible de transformer un pays en une génération. Grâce à la croissance économique, moins d'un quart de tous les Péruviens vivent maintenant dans la pauvreté contre

plus de la moitié il y a 15 ans. Bien que le pays soit classé dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, les inégalités et les contraintes structurelles pèsent sur son aptitude à investir et à redistribuer les richesses. Le Pérou est particulièrement vulnérable face à la faiblesse de la croissance économique mondiale et aux fluctuations des prix à l'exportation des produits de base.

39. Les difficultés communes suscitées par les changements climatiques, le progrès de l'automatisation, la criminalité transnationale organisée et les niveaux élevés de corruption influent aussi sur le potentiel de développement du Pérou. D'où la nécessité non seulement de renforcer le multilatéralisme et la coopération internationale, mais aussi d'impliquer le secteur privé dans le financement du développement durable au moyen de la promotion de l'ouverture économique et commerciale et de l'économie verte.

40. Conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba, le Gouvernement péruvien a pris une série de mesures pour accroître les investissements publics et privés et reconstruire le nord du pays touché par un épisode El Niño côtier en 2016. D'après les estimations, la croissance économique au cours de l'année écoulée a donc été de 4 %, contre seulement 2,5 % en 2017. La poursuite de cette croissance dépendra du maintien de politiques de gestion macroéconomique saines et du respect de l'état de droit.

41. Les politiques nationales de développement et leur financement visent essentiellement à assurer aux Péruviens les services d'éducation et de santé et les infrastructures dont ils ont besoin pour soutenir la concurrence sur un pied d'égalité sur les marchés mondiaux. À cet égard, la délégation péruvienne réitère l'importance des échanges internationaux et la nécessité d'éviter les mesures protectionnistes. Mais la productivité et la compétitivité de l'économie dépendent également de la transition vers le secteur formel. Le développement centré sur la satisfaction des besoins des personnes passe par la création d'emplois décents qui permettent d'élargir l'assiette fiscale et, partant, de renforcer le financement du développement. L'inclusion financière et les paiements numérisés contribueront aussi à la réalisation de ces objectifs.

42. **M. Bessedik** (Algérie) estime que le succès de la mise en œuvre du Programme 2030 dépend de l'adhésion au principe de responsabilités communes mais différenciées et du non-recours à des approches unilatérales. La transparence et le multilatéralisme sont d'une importance cruciale. La délégation algérienne appelle la communauté internationale à prendre des mesures pour améliorer la réglementation financière

internationale, renforcer les mécanismes de financement existants, réformer l'architecture financière internationale et promouvoir un système non discriminatoire, transparent et fondé sur des règles.

43. Si chaque pays est responsable de son propre avancement économique et social, la communauté internationale peut prendre des mesures pour créer un environnement favorable. Il est impératif que les pays développés honorent leurs engagements en matière d'APD – compte tenu en particulier de l'effondrement des prix des produits de base – pour que les pays les plus pauvres puissent éviter des mesures d'austérité contraignantes. Les institutions financières internationales doivent aussi aider les pays à restructurer et réduire leur dette extérieure. Bien que le maintien de niveaux viables d'endettement relève de la responsabilité des États emprunteurs, il appartient aux États créanciers d'éviter de consentir des prêts qui compromettent la viabilité de la dette.

44. L'impasse dans laquelle se trouve le Cycle de Doha empêche de tirer pleinement parti des possibilités offertes par le commerce international pour stimuler le développement. Les flux financiers illicites non seulement représentent une ponction importante sur les ressources de développement, mais jouent aussi un rôle déterminant dans la prolifération de la criminalité organisée, du trafic de stupéfiants et de la traite d'êtres humains. Les pays de destination doivent donc prendre des mesures pour aider les pays en développement, en particulier en Afrique, à rapatrier les avoirs volés.

45. **M. Bilan** (Ukraine) dit que son pays considère le système commercial multilatéral comme un instrument de la politique de développement et a conclu de nombreux accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux. Le troisième forum sur le suivi du financement du développement comme le rapport de 2018 du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement ont mis l'accent sur les progrès et les lacunes. Les pays fragiles et touchés par un conflit doivent faire l'objet d'une attention particulière.

46. Bien qu'elle soit directement confrontée à une agression étrangère, l'Ukraine a réussi à mettre en œuvre plusieurs réformes importantes dans les domaines de la fiscalité, des activités bancaires, de la planification budgétaire, de la décentralisation des finances publiques, de la protection sociale, des soins de santé, de l'éducation et des pensions. Une troisième année consécutive de croissance du produit intérieur brut (PIB), une monnaie stabilisée dans un régime de taux de change flexibles et un retour réussi sur les marchés financiers internationaux témoignent de

l'efficacité de ces réformes. La mobilisation des ressources nationales que ces progrès ont rendu possible favorise les efforts faits par le pays pour atteindre les objectifs de développement durable. Les mécanismes de financement multilatéraux et bilatéraux restent toutefois essentiels et l'Ukraine continuera de coopérer avec le FMI et les autres institutions financières internationales.

47. **M. Lu Yuhui** (République populaire de Chine) observe qu'avec la quatrième révolution industrielle les économies du monde sont plus interconnectées que jamais. Cependant, la montée de l'unilatéralisme et du protectionnisme a un effet négatif sur le système commercial international. Seul le multilatéralisme peut aboutir à des solutions doublement gagnantes pour toutes les parties. La communauté internationale doit préserver un système commercial multilatéral ouvert et fondé sur des règles sous l'égide de l'OMC, tous les pays doivent partager les avantages de la mondialisation et des efforts doivent être faits pour améliorer les infrastructures et promouvoir le commerce électronique, afin de ne laisser personne en marge de la révolution numérique. Du 5 au 10 novembre 2018, la République populaire de Chine accueillera sa première Exposition internationale d'importation, au cours de laquelle sera organisé un forum commercial pour examiner les nouvelles tendances et encourager une économie mondiale ouverte.

48. Les pays en développement doivent être plus largement représentés dans les institutions financières internationales. Toutes les parties concernées doivent donc mener à son terme la quinzième révision générale des quotes-parts au FMI et des prêts sans intérêt et assortis de conditions de faveur doivent être accordés aux pays pour les aider à rembourser leur dette extérieure. Le Gouvernement chinois s'est attaché à prolonger les échéances et à proposer des allègements aux pays en développement ayant des difficultés à rembourser leurs emprunts. Le financement du développement est la clef de la mise en œuvre du Programme 2030.

49. La communauté internationale doit créer un système commercial international qui favorise l'investissement dans les pays en développement. Depuis de nombreuses années, l'économie chinoise contribue de façon disproportionnée à la croissance mondiale. En avril 2018, la Chine a annoncé qu'elle ouvrirait sensiblement ses marchés aux importations étrangères. En 2019, elle accueillera la deuxième session du Forum pour la coopération internationale « Une Ceinture, une Route », qui doit devenir une tribune importante pour promouvoir la mondialisation.

50. **M. Tōnē** (Tonga) fait savoir que sa délégation appuie le Programme d'action d'Addis-Abeba, en tant que cadre mondial pour la mise en œuvre du Programme 2030. Elle accueille donc avec satisfaction le résumé, établi par le Président du Conseil économique et social, des travaux du forum sur le suivi du financement du développement (A/73/86-E/2018/68).

51. En tant que petit État insulaire en développement, les Tonga apprécient le soutien de leurs partenaires de développement. Elles reconnaissent également la nécessité de renforcer la mobilisation des ressources nationales grâce à l'amélioration des politiques budgétaires et monétaires. L'inclusion financière, en particulier des femmes, est un élément central de la création d'une société équitable. La Banque nationale de réserve des Tonga a souscrit à la Déclaration de Maya de 2011 et a présenté la première Stratégie nationale d'inclusion financière.

52. Les Tonga étant un État insulaire de faible altitude, les changements climatiques représentent le principal défi pour leur développement et elles ont besoin d'urgence de ressources durables et accessibles pour accorder une attention prioritaire aux mesures d'adaptation et d'atténuation. L'aide continue des partenaires de développement est très précieuse à cet égard.

53. **M. Hamdouni** (Maroc) indique que son pays met en œuvre des réformes macroéconomiques rigoureuses destinées à établir un cadre financier et commercial stable et consolidé, propice à la diversification et à la réalisation des objectifs de développement durable. Le Maroc est attaché à la libéralisation du commerce et à un système commercial multilatéral fondé sur des règles et non discriminatoire sous l'égide de l'OMC. Étant donné que l'insuffisance des progrès des négociations commerciales multilatérales compromet la contribution du commerce au développement, une approche unifiée et coordonnée doit être adoptée pour surmonter l'impasse dans laquelle se trouve le Cycle de Doha. Dans le même temps, les partenaires de développement doivent honorer leurs engagements en matière d'APD, qui demeurent la pierre angulaire du développement. La mobilisation des ressources nationales et d'autres mécanismes de financement ont également un rôle à jouer et la coopération Sud-Sud demeure cruciale.

54. Le Maroc est partie à plus de 500 accords de commerce et d'investissement avec plus de 40 pays africains, mettant l'accent sur les financements verts et inclusifs pour se procurer les ressources requises pour répondre aux besoins de développement durable à long terme, tels que définis dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. Il participe également à la coopération

Sud-Sud dans les régions des Caraïbes et du Pacifique. Toutefois, un renforcement de la collaboration internationale est nécessaire pour lutter contre les flux financiers illicites et autres utilisations abusives du système financier.

55. **M. Philakone** (République démocratique populaire lao) constate que, malgré la reprise économique progressive enregistrée dans le monde, les pays en développement restent confrontés à de nombreuses difficultés, notamment l'instabilité des prix des matières premières, la faiblesse des capacités productives, le manque de diversification des structures d'exportation, la vulnérabilité face aux chocs extérieurs et l'accès limité aux marchés. Le demi-milliard de personnes vivant dans des pays se trouvant dans une situation particulière sont particulièrement exposés au risque d'être laissés de côté. Enfin le Gouvernement lao demande instamment à tous les pays donateurs de s'acquitter des engagements qu'ils ont pris dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba.

56. Le Gouvernement lao a intégré le Programme 2030, le Programme d'Action d'Addis-Abeba et d'autres grandes initiatives mondiales de développement dans son huitième plan de développement quinquennal, qui couvre la période 2016-2020. Le République démocratique populaire lao étend sa coopération économique avec d'autres pays et régions. Elle est un membre actif de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et entretient des relations commerciales avec plus de 50 autres pays.

57. **M. Gayito** (Éthiopie) note que, bien que la communauté internationale progresse dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba, les avancées restent inégales et des risques importants demeurent, notamment l'augmentation de la dette des pays en développement. Il importe donc de prendre des mesures à tous les niveaux pour remédier aux lacunes en matière de mise en œuvre. Le Gouvernement éthiopien salue les actions engagées par tous les acteurs du développement pour accélérer la mise en œuvre et félicite le Secrétaire général pour sa stratégie de financement du Programme 2030.

58. Des financements sont indispensables pour la réalisation des objectifs de développement durable et l'application de l'Accord de Paris en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Un engagement politique renouvelé, un partenariat mondial revitalisé et une collaboration entre toutes les parties prenantes revêtent une importance cruciale à cet égard. Le secteur privé doit également être associé à la mobilisation des ressources requises pour les objectifs de développement

durable. La mise en place de partenariats public-privé productifs de ce type offrirait des possibilités à long terme et contribuerait à une approche doublement gagnante.

59. Le Gouvernement éthiopien a établi une feuille de route pour la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba et il continuera à renforcer sa capacité de mobiliser les ressources nationales, notamment en modernisant le système fiscal. Il est également déterminé à lutter contre les flux financiers illicites et la fraude fiscale, ce qui nécessitera une coopération internationale solide. En outre, le Fonds d'affectation spéciale de la Diaspora éthiopienne tirera parti des envois de fonds pour financer des programmes de développement durable.

60. Néanmoins, des contraintes de ressources persistent, comme l'augmentation de l'endettement qui fait obstacle au financement durable des programmes nationaux de développement. La détérioration rapide des situations d'endettement extérieur des pays en développement exige la plus grande attention. Il importe de concevoir et de mettre en œuvre des cadres d'action nationaux concertés pour endiguer l'accroissement de la dette et remédier aux vulnérabilités financières des pays en développement.

61. **M. Tiare** (Burkina Faso) signale que, depuis quelques années, son pays enregistre des résultats macroéconomiques favorables qui reflètent la stabilité du cadre d'action mis en place à ce niveau. Toutefois, les indicateurs sociaux de la mesure du bien-être ne se sont pas sensiblement améliorés, en particulier pour ce qui est de l'indicateur de développement humain, et la mise en œuvre des politiques économiques est entravée par des problèmes majeurs, tels que la dégradation des conditions de sécurité, la récurrence des attaques terroristes et les tensions sociales. Néanmoins, les perspectives de croissance économique ne semblent pas remises en cause et les autorités coopèrent avec le FMI pour appliquer un programme économique et financier propre à améliorer la position extérieure à long terme du pays. Malgré des ressources limitées, elles s'emploient à renforcer la sécurité et à répondre aux attentes de la population au moyen du Plan national de développement économique et social pour 2016-2020. Afin de contrer la propagation du terrorisme et de la criminalité organisée, les pays doivent collaborer aux niveaux régional et international pour endiguer les flux financiers illicites.

62. Le Burkina Faso souffre d'un déficit d'infrastructure qui réduit encore sa compétitivité économique. Les dépenses courantes ayant la priorité sur les dépenses d'équipement, le financement des

infrastructures est un défi. Toutefois, la communauté internationale privilégie plusieurs stratégies pour mettre en œuvre les initiatives de développement durable, y compris l'exploitation du plein potentiel du commerce international et la consolidation du système financier international pour promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable. Bien que les besoins financiers soient extrêmement importants, l'épargne publique et privée mondiale devrait être suffisante, à condition que le système financier soit suffisamment solide pour assurer une intermédiation efficace des entrées de capitaux.

63. La politique de l'État en matière d'endettement vise à maintenir un niveau de risque modéré. Dans cette optique, il encourage les financements à des conditions libérales et un recours prudent aux marchés régionaux des capitaux. Les financements à des conditions libérales restent le moyen de financer le plus grand nombre possible de projets à fort impact avec la garantie d'un retour sur investissement. La promotion de la coopération internationale en matière de lutte contre les flux financiers illicites demeure une condition préalable importante pour assurer la stabilité et le développement économique et social. Les États Membres doivent également intensifier leurs efforts conjoints pour lutter contre l'évasion et la fraude fiscales.

64. Le Gouvernement burkinabé reste préoccupé par la montée des mesures protectionnistes et appelle à des mesures efficaces pour mettre fin à la fragmentation du système commercial multilatéral, en particulier son incidence sur les pays en développement. De même, pour mobiliser des ressources supplémentaires et tirer parti des financements innovants, les institutions financières internationales doivent contribuer à renforcer les capacités économiques et financières des pays en développement. Le FMI doit aussi imposer des conditions moins strictes pour intervenir dans ces pays, afin de les aider à ménager une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour financer les infrastructures nécessaires à la transformation structurelle de leur économie.

65. **M. Fox-Drummond Gough** (Brésil) estime que, dans l'immédiat, le principal enjeu pour le Programme 2030, est la mise à disposition des moyens de mise en œuvre requis. Après une période de croissance insuffisante, l'économie mondiale montre des signes de reprise et l'investissement est en hausse. Toutefois, il faut faire face à des risques politiques considérables, notamment le mécontentement croissant à l'égard de la mondialisation et l'adoption de politiques nationales du chacun pour soi. L'impuissance à remédier aux problèmes économiques actuels, tels que la montée des inégalités au sein des pays et entre eux, risque de

déstabiliser davantage le développement à long terme. La communauté internationale se doit de garantir la stabilité et la prévisibilité de manière à ce que le rythme du développement reste stable, même en période d'incertitude économique et politique.

66. Les échanges commerciaux constituent un instrument essentiel de financement du développement, contribuent à l'augmentation des recettes publiques des pays en développement et les exposent à la concurrence et à l'innovation, favorisant des changements structurels. Il n'y a pas de vainqueurs dans les guerres commerciales. Le Brésil est fermement attaché à un ordre international fondé sur des règles et ayant pour piliers l'ONU, l'OMC et le droit international.

67. De nouvelles mesures doivent être prises pour réformer la gouvernance mondiale du système financier international et accroître la représentation des pays en développement. La récente augmentation de capital du Groupe de la Banque mondiale doit permettre de poursuivre le travail engagé avec tous les pays pour réaliser les objectifs de développement durable. Le Gouvernement brésilien se réjouit à la perspective de la quinzième révision générale des quotes-parts au FMI et continuera de travailler avec ses partenaires du groupe BRICS (Afrique du Sud, Chine, Inde et Russie) pour renforcer les institutions multilatérales et faire en sorte qu'elles soient pleinement à la hauteur des défis mondiaux. La détérioration de la situation d'endettement extérieur dans de nombreux pays en développement exige également une attention collective, tout comme les effets des actuels ajustements monétaires.

68. **M. Amolo** (Kenya) dit que son pays connaît une prospérité continue grâce à la gestion de ses fondamentaux économiques et à la promotion de marchés libres et de l'entrepreneuriat. Le Gouvernement kenyan donne la priorité aux mesures visant à renforcer l'industrie manufacturière, à assurer la couverture sanitaire universelle et l'accès à des logements abordables et à préserver la sécurité alimentaire et la nutrition, avec des retombées positives pour l'ensemble des citoyens. Le Kenya a décentralisé les services vers ses 47 comtés par le biais des centres Huduma, qui fournissent un large éventail de services gouvernementaux sur le même site dans un environnement non bureaucratique et exempt de corruption.

69. D'importants investissements étrangers sont essentiels pour développer l'infrastructure et promouvoir la libéralisation des échanges régionaux. Sans investissements dans les infrastructures routières et ferroviaires, l'économie ne peut être florissante. Le

Gouvernement kenyan souhaite mettre en place un réseau interconnecté de routes, chemins de fer et infrastructures informatiques afin que soient réalisés davantage d'investissements qui auront de très importantes retombées positives. Dans le même temps, le Kenya maintient prudemment sa dette et ses obligations à des niveaux viables, conformément à la législation nationale.

70. L'incapacité de la population africaine de se déplacer librement sur l'ensemble du continent menace la prospérité économique en faisant obstacle au commerce et à l'échange de marchandises. La facilitation de l'accès est nécessaire pour améliorer le commerce intra-africain, qui ne représente actuellement que 13 %. L'Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine est donc une évolution positive dont les pays africains peuvent tirer des avantages considérables. Les pays qui ne l'ont pas encore signé doivent le faire.

71. Toutefois, le contexte économique international est devenu extrêmement imprévisible et le système fondé sur des règles, qui doit être la pierre angulaire de la promotion de la croissance économique et la prospérité, est soumis à de fortes tensions. Le Gouvernement kenyan a réussi à établir des règles qui sont inclusives et bénéfiques pour tous. Au niveau mondial, il souhaite un système commercial multilatéral ouvert et équitable sous l'égide de l'OMC ainsi qu'une véritable libéralisation des échanges.

72. Les flux financiers illicites compromettent gravement la performance économique et la réalisation des objectifs de développement durable. La communauté internationale doit respecter un ensemble de règles pour combattre la corruption à tous les niveaux. Des engagements similaires à ceux pris à la Conférence de haut niveau de 2008 des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres permettront aux États Membres de lutter contre les flux financiers illicites.

73. **M. Chinmoun** (Cameroun) considère que les conditions de fonctionnement du système commercial international sont particulièrement inéquitables : elles détruisent la production et les emplois locaux, entraînent une diminution des recettes douanières, aggravent le déficit commercial et privent les États des ressources nécessaires pour financer leurs programmes de développement. Pour que le commerce international puisse être un moteur du développement, les obstacles non tarifaires et les subventions qui entraînent des distorsions des échanges et sont contraires aux règles de l'OMC doivent être éliminés. Le Gouvernement camerounais encourage l'extension des initiatives

communes, comme l'*African Growth and Opportunity Act* (loi sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique) et les accords de partenariat économique, moyennant des conditions justes et équitables. Il appelle également au renforcement de la coopération Sud-Sud et invite l'Assemblée générale et la CNUCED à contribuer au développement des capacités des pays pauvres et de leurs petites et moyennes entreprises afin d'accroître leur productivité.

74. Le commerce international peut contribuer à créer les richesses nécessaires à la réalisation du Programme 2030. Le Gouvernement camerounais approuve les principales recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur la viabilité de la dette extérieure et le développement (A/73/180) et invite toutes les parties prenantes à œuvrer en faveur de la réduction de la dette des pays en développement afin que les ressources ainsi dégagées puissent être allouées au financement et à la mise en œuvre de leurs programmes de développement durable.

75. Le Cameroun fait part de sa préoccupation concernant les tendances et pratiques financières persistantes mises en évidence dans le rapport du Secrétaire général sur le système financier international et le développement (A/73/280). Les nouveaux produits financiers dérivés contribuent à élargir le fossé entre les instruments financiers et les actifs productifs plus tangibles. Cette financiarisation, qui ne se prête pas à une surveillance efficace, donne lieu à des bulles spéculatives qui nuisent à la viabilité de la croissance économique mondiale.

76. L'humanité a besoin d'un système financier plus juste et plus inclusif, dans lequel les pays développés s'acquittent de leurs responsabilités en matière d'APD. Le renforcement de la coopération financière internationale et la réforme de la gouvernance mondiale contribuent à réduire les incitations à l'utilisation des instruments financiers uniquement à des fins spéculatives, afin qu'ils puissent servir également à financer le Programme 2030, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba.

77. Le Cameroun souffre des effets néfastes des flux financiers illicites, qui nuisent à la bonne gouvernance, contribuent à la dégradation de l'environnement, faussent la répartition des revenus et creusent les inégalités. La lutte contre la corruption, la fraude fiscale et les flux financiers illicites est l'un des principaux axes de la politique nationale de développement. Bien que le Gouvernement camerounais ait engagé de nombreuses initiatives positives sur ces fronts, un appui continu de la communauté internationale et des institutions multilatérales, comme la Commission

économique pour l'Afrique et l'Union africaine, est indispensable.

78. **M. Gertze** (Namibie) signale que son pays reste sur la trajectoire qu'il s'est tracée pour atteindre les objectifs et cibles de développement durable. Toutefois, son économie étant tributaire des ressources naturelles, il n'est pas à l'abri des chocs extérieurs, notamment la chute des prix des produits de base. Pour combler le déficit de financement actuel, un système fiscal plus efficace et plus solide a été mis en place. Les autorités encourage aussi la création de valeur ajoutée et la diversification de l'économie vers des secteurs à forte intensité de travail.

79. Malgré les quelques signes de reprise de l'économie mondiale, on peut craindre que la multiplication des mesures protectionnistes, les sanctions économiques unilatérales, la vulnérabilité des situations d'endettement et l'escalade des tensions géopolitiques ne viennent non seulement interrompre le progrès du développement, mais aussi empêcher la réalisation de l'objectif 1. Pour éviter ce résultat et, en particulier, réduire le risque de retomber dans une autre crise de la dette, des allègements doivent continuer d'être consentis pour aider les pays en développement endettés. Il importe également de passer en revue les moyens et les instruments appropriés pour assurer des niveaux d'endettement gérables.

80. La Namibie privilégie l'ouverture économique au niveau régional et estime qu'un partenariat mondial revitalisé est de la plus haute importance au même titre qu'un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, transparent, prévisible, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'OMC. Il faut remédier aux lacunes réglementaires du système financier international afin d'éviter une crise grave qui pourrait avoir des répercussions importantes sur l'économie des pays en développement. Des stratégies nationales intégrées de développement durable et des cadres de financement sous-tendant les politiques et les plans doivent aussi être élaborés. En outre, l'embargo économique et financier injuste, inopportun, discriminatoire et contre-productif qui est imposé à des pays en développement doit être levé. Pour atteindre les objectifs de développement durable, les nouvelles idées, connaissances et technologies en matière de financement doivent être partagées entre tous les États.

81. **M^{me} Kalamwina** (Zambie) indique que, comme dans d'autres pays, des signes de redressement sont observés en Zambie depuis le milieu de 2017. Mais cette croissance peut facilement être compromise par les tensions commerciales entre les principales économies, les politiques protectionnistes, les conflits, les

changements climatiques et les problèmes de financement.

82. À l'issue de l'analyse de la viabilité de la dette à laquelle il a procédé récemment, le Gouvernement zambien a lancé des réformes législatives pour renforcer le contrôle parlementaire de la dette et a pris plusieurs mesures pour ramener d'élevé à modéré le risque représenté par l'endettement. Il met également en œuvre une nouvelle loi des finances publiques pour stopper les flux financiers illicites et il tire parti de la technologie pour favoriser la conformité avec les obligations fiscales.

83. La Zambie encourage l'inclusion financière grâce à sa politique de développement du secteur financier et la stratégie nationale d'inclusion financière. L'intervenante appelle à une accélération de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba et promet que son pays est déterminé à faire de l'adversité une chance en diversifiant son économie et en autonomisant sa population.

84. **M^{me} Sarrestani** (République islamique d'Iran) souligne que, pour que le commerce puisse véritablement fonctionner comme un instrument de développement, il doit être inclusif et accessible à tous. Le système commercial multilatéral est en proie à une crise qui exige une coopération constructive et non des approches unilatérales. Dans ce contexte, il importe de préserver un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable qui soit en mesure de contribuer à la croissance et au développement durable, en particulier dans les pays en développement.

85. L'Iran est confronté à des sanctions ciblées injustes qui ont généré des problèmes pour l'économie iranienne mais qui ont des conséquences beaucoup plus destructrices pour le système financier et économique international. Il fera front à ces sanctions unilatérales irresponsables et exhorte les États Membres à mettre pleinement en œuvre les engagements qu'ils ont pris les uns envers les autres malgré les pressions actuelles.

86. L'Iran partage l'opinion favorable du multilatéralisme qui a prévalu entre les pays en développement lors de la récente session du Conseil du commerce et du développement, tenue à Genève en juin 2018, et demande donc instamment à la CNUCED de garantir des sauvegardes contre les mesures unilatérales. S'agissant de sa candidature à l'accession à l'OMC, l'Iran espère que le processus sera accéléré et exempt d'obstacles politiques.

87. **M^{me} Daoud** (Malaisie) souligne que l'accentuation des incertitudes, le protectionnisme et les

conflits exacerbent la fracture de développement. Dans son rapport sur le commerce international et le développement (A/73/208), le Secrétaire général a noté la portée géographique du ralentissement des échanges mondiaux en 2015-2016 et son incidence disproportionnée sur les pays en développement. Les enceintes appropriées pour examiner ces déséquilibres sont l'ONU et l'OMC, cette dernière étant le gardien mondial du commerce multilatéral. Les États développés doivent apporter un soutien accru aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, pour les aider à surmonter les obstacles auxquels ils se heurtent dans la mise en œuvre du Programme 2030.

88. La Malaisie a l'une des économies les plus ouvertes au monde, avec un ratio commerce/PIB élevé, qui joue un rôle déterminant dans la création d'emplois et la croissance des revenus. Elle appuie la coopération Sud-Sud et s'est engagée à partager son expérience et son expertise pour aider les pays les moins avancés à surmonter leurs contraintes de capacité. Bien que densément peuplés, les pays en développement disposent de ressources qui peuvent être mobilisées au service des programmes économiques et de développement mondiaux.

89. **M. Gimenez** (Norvège) fait savoir que son pays continuera de consacrer environ 1 % de son PIB à l'aide publique au développement, soit bien plus que l'objectif de 0,7 %, mais que d'autres formes de financement peuvent être libérées qui pourraient dépasser largement l'APD. La mobilisation des ressources, favorisée par la croissance du secteur privé, sera décisive, en particulier avec la réforme des régimes fiscaux engagée pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. Au cours du débat de haut niveau de la session en cours, la Norvège a coprésidé avec le Nigéria une réunion parallèle sur les flux financiers illicites, qui détournent chaque année plusieurs fois le volume de l'aide publique au développement.

90. Un système commercial multilatéral ouvert et fondé sur des règles bénéficie à tous et il convient de tirer davantage parti des échanges commerciaux pour intégrer les pays les plus pauvres dans l'économie mondiale. Il faut aussi préserver les initiatives qui rétablissent la viabilité de la dette dans les pays en développement, afin d'éviter que ne se reproduisent les crises de la dette que l'on a connues par le passé. La croissance doit être inclusive, en particulier pour la moitié de la population composée de femmes. Il est temps de donner effet à la vision d'Addis-Abeba.

91. **L'Archevêque Auza** (Observateur du Saint-Siège) constate que les rapports du Secrétaire général

sur plusieurs questions macroéconomiques ont mis en relief deux dures réalités. La première est que, pour la plupart des pays en développement, les tendances positives de la croissance économique enregistrées en 2017 peuvent être rapidement réduites à néant. La seconde est que les pays les moins avancés et, en particulier, les petits États insulaires en développement, restent particulièrement vulnérables face aux récessions économiques et aux changements climatiques.

92. Il ressort du rapport du Secrétaire général sur le commerce international et le développement (A/73/208) que la cible de l'objectif de développement durable n° 17 qui concerne le doublement de la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020 est compromise par les mesures protectionnistes. En attendant que les changements structurels nécessaires pour réduire la vulnérabilité face aux chocs des prix aient pu être mis en œuvre, les pays les moins avancés doivent se voir accorder un accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent, comme prévu par la cible 12 de l'objectif 17.

93. Le rapport du Secrétaire général sur le système financier international et le développement (A/73/280) a souligné la nécessité d'un environnement international coopératif qui minimise l'instabilité des entrées de capitaux privés et soutient les politiques nationales des pays en développement dans un environnement international porteur. Un changement de paradigme s'impose pour reconnaître l'incapacité des forces du marché de préserver adéquatement les biens communs, tels que les emplois décents et l'environnement. La crise financière de 2007-2008 a fourni une bonne occasion de formuler de nouveaux critères qui mettent en avant le développement humain, l'inclusion sociale et l'équité et soulignent la nécessité de réglementer les pratiques financières spéculatives et la richesse virtuelle.

94. **M^{me} Mucavi** [Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)] est convaincue que les échanges internationaux peuvent aider les pays à s'adapter aux changements climatiques en transférant des denrées alimentaires des régions excédentaires vers les régions déficitaires, mais ce transfert n'intervient pas automatiquement. Les échanges agricoles sont particulièrement importants pour les pays exposés à la hausse des températures et à des phénomènes climatiques extrêmes. La dernière édition de la publication de la FAO *La situation des marchés des produits agricoles* est justement axée sur les liens entre le commerce agricole, les changements climatiques et la sécurité alimentaire. Elle montre comment le commerce peut faciliter le rééquilibrage des déficits et des excédents alimentaires entre les pays, absorber les chocs du côté de l'offre et de la demande

intérieures et contribuer à la stabilité des prix intérieurs et internationaux.

95. Il ressort également du rapport de la FAO que le commerce agricole a presque triplé en valeur ces 15 dernières années, atteignant 1 600 milliards de dollars en 2016, dont une grande partie correspond à des échanges Sud-Sud. Cependant, la croissance de la population et de la demande dans les pays les moins avancés a dépassé la progression de la productivité, ce qui a contraint nombre de ces pays à devenir des importateurs nets. La productivité continue d'être entravée par l'insuffisance des infrastructures, la faiblesse des institutions, les changements climatiques et l'accès limité aux technologies, aux ressources financières et aux marchés. Il ne peut être mis un terme à la faim et à la malnutrition qu'en rendant l'agriculture plus durable, en assurant la protection des pays les plus vulnérables et en optimisant la contribution des échanges commerciaux.

96. **M. Carvalho Pinheiro** [Organisation internationale du Travail (OIT)] fait observer que la reprise économique mondiale ne s'est pas encore traduite par des gains sur le marché du travail. Bien que le taux de chômage soit stable, le manque d'emplois décents demeure très répandu, l'emploi précaire est en hausse et le rythme de la réduction de la pauvreté au travail s'est ralenti. À terme, la mondialisation, la transition démographique, les changements climatiques et le progrès technologique sont autant de facteurs qui auront une incidence sur la capacité des pays de parvenir au plein emploi productif, prévu dans l'objectif de développement durable n° 8, qui exigerait, d'après les estimations de l'OIT, la création de 600 millions d'emplois au cours des 15 prochaines années. Les technologies économisant le travail vont à l'encontre de la création d'emplois, alors que l'emploi à temps partiel est en augmentation, en particulier parmi les femmes. Assurer l'égalité, l'inclusion et la sécurité du revenu suppose des politiques qui tiennent compte de l'évolution du monde du travail. Dans le cadre des préparatifs de son centième anniversaire en 2019, l'OIT a établi la Commission mondiale sur l'avenir du travail, qui soumettra son premier rapport en janvier 2019.

97. **M^{me} Hordosch** [Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)] rappelle que les États Membres ont réaffirmé à maintes reprises leur attachement à l'égalité des sexes et reconnu la nécessité d'accroître considérablement les investissements pour combler les déficits de ressources. Si l'on considère souvent que la politique macroéconomique, y compris la politique budgétaire et monétaire, revêt un caractère non sexiste, il existe toujours une inégalité entre les sexes en matière

d'accès au financement, à la technologie, aux services publics et à des emplois décents, entre autres. La réduction des dépenses sociales et les coupes dans les services publics peuvent accroître le travail familial et domestique non rémunéré effectué par les femmes, leur faisant supporter une part disproportionnée de ces tâches. La libéralisation du commerce peut avoir un effet négatif sur l'emploi des femmes dans les secteurs où elles sont surreprésentées, comme l'agriculture.

98. Un recouvrement efficace des recettes, associé à la prestation efficace de services publics, peut renforcer les liens entre la population et l'État. Les politiques et les régimes fiscaux sont de puissants instruments dans la lutte contre l'inégalité des sexes. Les mesures et structures fiscales mises en place par les pouvoirs publics peuvent être conçues dans une optique progressive et viser à réduire les préjugés sexistes implicites et explicites.

99. ONU-Femmes aide les pays à faire en sorte que leurs politiques en matière d'impôts et dépenses tiennent davantage compte des besoins des femmes et des filles, ce qui pourrait renforcer la cohérence entre les budgets publics et les objectifs d'égalité des sexes. Afin de respecter les engagements pris, il importe de mettre en place des systèmes globaux pour suivre dans quelle mesure les allocations budgétaires correspondent aux actions prioritaires et viennent appuyer les efforts nationaux menés pour réduire les écarts entre les sexes.

100. Afin de tirer pleinement parti du rôle de catalyseur de l'APD, celle-ci doit être en phase avec les plans d'action nationaux pour l'égalité des sexes, qui exigent la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans tous les domaines de la coopération pour le développement ainsi que le ciblage des multiples formes d'inégalité et de discrimination dont sont victimes les femmes et les filles. Une politique macroéconomique qui intègre systématiquement le principe de l'égalité des sexes est essentielle à la réalisation d'un développement durable bénéfique à tous.

La séance est levée à 17 h 40.